

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 Janvier 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 26

Date de la convocation : 20/01/2016

Présents : M. ALEXANDRE René, M. ANDRE Dominique, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, Mme CERVONI Anélène, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARTH Joëlle à M. LEROY Philippe, M. COLIN Roger à M. HACH Sébastien, Mme CUNY Marielle à Mme GEROME Nadine, M. GEORGES Patrick à M. MAROT Joël, M. LAPOIRIE André à Mme BLOSSE Anne, Mme MARCOT Véronique à M. ALEXANDRE René.

Excusé(s) : Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 27 Janvier 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des associations - complexe polyvalent à BELLEFONTAINE sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. HUC André a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de BELLEFONTAINE pour son accueil.

Objet des délibérations

1. GROUPE D'ACTION LOCALE : Désignation de délégués
2. WOODIES – Xertigny : Mise à disposition du bâtiment à la commune
3. OCMACS : Candidature à l'appel à projets FISAC
4. ASSAINISSEMENT - Maîtrise d'œuvre Pôle Moselle : Avenant 4 - Berest
5. ASSAINISSEMENT - Etude Bellefontaine : Participation de la commune
6. RH : Modification du tableau des emplois
7. RH : Programme d'accès à l'emploi titulaire
8. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
9. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
10. Informations diverses
11. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Présentation OCMACS – FISAC
- Focus RAM

Le Président propose d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- SIEGE C2VRM : Bail de location - AVENANT
- Convention avec l'Ecole d'Architecture de Nancy

L'ajout de ces points à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1. SIEGE C2VRM : Bail de location - AVENANT

Le Président expose que, suite à l'ouverture du service Urbanisme, les locaux de la C2VRM sont trop petits.

Il est proposé de louer l'appartement situé 7 rue de la Gare, contigu au siège du 3 rue de la Gare.

Cet avenant ne modifie pas la durée initiale du bail principal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant au bail pour l'appartement situé 7 rue de la Gare pour un montant mensuel de 250€ à partir du 1^{er} juillet 2015.

2. Convention avec l'Ecole d'Architecture de Nancy

Le Président expose que, dans le cadre de la politique en faveur de la filière bois, il est proposé à la C2VRM de conventionner avec l'Ecole d'Architecture de Nancy.

Les réalisations prendront la forme de 10 structures qui pourront être réutilisés ensuite dans le cadre de la promotion des filières bois et produits locaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Europe, à savoir les fonds Leader du Gal du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour ce projet,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre le reste à charge si la subvention accordée venait à être moindre qu'espérée et dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

3. GROUPE D'ACTION LOCALE - GAL : Désignation de délégués

Le Président informe que la candidature LEADER pour le développement économique durable de la filière forêt-bois a été acceptée. Afin de conventionner avec la Région, il est nécessaire de créer un Groupe d'Action Locale (GAL). Le Pays nous sollicite pour désigner un titulaire et un suppléant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Véronique MARCOT, comme titulaire et Joël MAROT comme suppléant.

4. WOODIES – Xertigny : Mise à disposition des bâtiments à la commune de Xertigny

Le Président rappelle que, outre la vocation de vitrine, il s'agit de développer l'offre d'hébergement sur le secteur. Ainsi, lorsque le site n'est pas utilisé pour la promotion du hêtre, il est proposé de le mettre à disposition de la commune de Xertigny pour assurer la gestion locative.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention de mise à disposition gratuite du site des « Woodies » à la commune de Xertigny pour une durée initiale de 2 ans à compter de sa signature et autorise le Président à signer cette convention de mise à disposition.

5. OCMACS : Candidature à l'appel à projets FISAC

Le Président rappelle que la C2VRM a mandaté un bureau d'études pour réaliser une étude OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services). Suite aux différentes réunions avec les élus, les partenaires et les entreprises, 5 axes prioritaires ont été définis, à savoir :

1. Améliorer les conditions de proximité de l'offre alimentaire en milieu rural
2. Structurer les centralités structurantes (Pouxoux, Xertigny, Arches)
3. Promouvoir un commerce respectueux de l'environnement en lien avec la politique bois du territoire
4. Améliorer l'image commerciale en lien avec les commerces en s'appuyant sur l'AXE (association des entrepreneurs)
5. Soutenir la modernisation des commerces.

Un programme d'actions lié aux 5 axes ci-dessus a également été validé lors du dernier COPIL, il comprend des actions réalisables sur 3 années :

- | | |
|--|----------------|
| 1. Actions collectives porté par la C2VRM sur 3 ans : | 67 184,50 € HT |
| 2. Actions individuelles porté par la C2VRM sur 3 ans : | 74 841,00 € HT |
| 3. Actions collectives d'investissement porté par les communes | |
| 4. Évaluation du programme d'action porté par la C2VRM : | 8 120,00 € HT |

Soit un montant HT total de l'action sur 3 ans pour la C2VRM de : 150 175,50 € HT
(Hors chargé de mission économique et actions communales)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'OCMACS ci-dessus présenté
- **APPROUVE** le dépôt d'un dossier de candidature FISAC,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à cette décision,
- **PREND ACTE** des incidences financières de cette OCMACS, à hauteur de 150 175.50 € HT sur 3 ans.

6. ASSAINISSEMENT - Maîtrise d'œuvre Pôle Moselle : Avenant 4 - Berest

Le Président rappelle que 3 avenants ont déjà été passés avec la société BEREST : avenant 1 pour le passage au forfait définitif, avenant 2 pour l'étude d'un système d'assainissement à Pouxoux, avenant 3 pour la constitution d'un 2° dossier loi sur l'eau à Pouxoux, portant le marché total à **148 348,10 € HT**

Depuis, des modifications de travaux sont apparus, notamment au sujet des eaux claires parasites et à la prévision de travaux complémentaires adjacents. Cela a entraîné la réalisation d'études supplémentaires par Berest et engendrera plus de suivi de travaux.

Il s'agit de passer un 4° avenant pour tenir compte de ces éléments.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avenant n°4 d'un montant de **31 607,24 € HT** et autorise le Président à signer cet avenant.

7. ASSAINISSEMENT - Etude Bellefontaine : Participation de la commune

Le Président expose que, compte tenu que ces études ne pourront pas être financées par les usagers, la commune de Bellefontaine est sollicitée pour participer à ces dépenses.

L'objet de ce fonds de concours est de financer le reste à charge des études, subventions éventuelles déduites.

La Commune de Bellefontaine devra prendre une délibération concordante.

Le Conseil communautaire sera à nouveau sollicité pour délibérer lorsque les subventions seront acquises ou refusées et la consultation des entreprises terminées pour déterminer le montant exact du fonds de concours.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe du fonds de concours de Bellefontaine pour cette opération,
- **SOLLICITE** la Commune de Bellefontaine pour le versement d'un fonds de concours pour la réalisation des études de faisabilité d'un assainissement collectif à Bellefontaine.

8. RH : Modification du tableau des emplois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le tableau des emplois ci-dessous (les modifications sont en jaune)

Emplois permanents					
délibération création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Cadre d'emploi	Grades possibles pour ce poste	Cat	Durée hebdo
Filière administrative					
23/10/2013	Responsable administratif et financier	Attaché	Attaché, attaché principal, directeur territorial	A	35
19/07/2007	Agent de développement local	Attaché	Attaché	A	35
11/04/2013	Chargé de mission développement éco	Attaché	Attaché, attaché principal, directeur territorial	A	35
19/07/2011	Secrétaire	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2me classe	C	28
En att CTP	Secrétaire	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2me classe, adjoint administratif de 1er classe	C	35
Filière technique					
25/02/2009	Responsable service technique	Technicien	technicien, technicien ppl 2me c, technicien ppl 1er classe	B	35
24/09/2014	Instructeur ADS - Technicien SIG	Technicien	technicien, technicien ppl 2me c, technicien ppl 1er classe	B	35
28/09/2011	Agent polyvalent	Adjoint technique	adjoint technique de 2me classe	C	17,5
En att CTP	Agent polyvalent	Adjoint technique	adjoint technique de 2me classe, adjoint technique de 1er classe	C	35h
23/09/2015	Agent polyvalent	Adjoint technique e	adjoint technique de 2me classe, adjoint technique de 1er classe	C	35
Filière médico-social					
04/06/2014	Responsable multi accueil	Educateur de jeunes enfants ou puéricultrice	educateur educateur principal puéricultrice puéricultrice principale	A / B	35
17/12/2014	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	educateur -éducateur principal	B	35
29/05/2013	Agent poly serv petite enfance	Agent social	agent social de 2me classe	C	35
DELIB	Animatrice du RAM	Assistant socio éducatif	Assistant socio éducatif, assistant socio éducatif principal	B	35
29/05/2013	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire	auxiliaire 1er c, auxiliaire ppl2 et 1er c	C	35
25/11/2015	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire	auxiliaire 1er c, auxiliaire ppl2 et 1er c	C	20
23/09/2015	Assistant/e petite enfance	Agent social	agent social de 2me classe, agent social de 1er classe	C	35
DELIB	Assistant/e petite enfance	Agent social	agent social de 2me classe, agent social de 1er classe	C	35
DELIB	Assistant/e petite enfance	Agent social	agent social de 2me classe, agent social de 1er classe	C	28
Emplois non permanents					
délibération création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Cadre d'emploi			Durée hebdo
11/04/2013	Agent Polyvalent serv techniqu	EMPLOI Avenir			35
Filière médico social					
22/01/2014	Assistante petite enfance	CONTRAT AIDE			20
22/01/2014	Assistante petite enfance	CONTRAT AIDE			35
26/02/2014	Assistante petite enfance	CONTRAT AIDE			35
29/04/2015	Assistante petite enfance	CONTRAT AIDE			35

9. RH : Programme d'accès à l'emploi titulaire

Il est nécessaire d'attendre l'avis du conseil technique avant de pouvoir valider le programme d'accès à l'emploi titulaire, cependant compte tenu des délais il apparaît opportun d'anticiper la publicité concernant l'ouverture de la session de sélection professionnelle. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés est favorable à l'exposé énoncé ci-dessus.

10. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)

DELEGATIONS : Marchés de reprise Atelier bois (remboursé ensuite par l'assurance)

- FDG : 22 962,90
- KRICK : 4112.00

11. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

- Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

12. Informations diverses

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir
- Il est proposé d'organiser une visite des STEP du pôle Moselle aux élus municipaux concernés, ainsi que les conseillers communautaires.

13. Date et lieu du prochain conseil

Le 24 février 2016 à Dinozé

La séance est levée à 21H30

Le Secrétaire
M. HUC André

Le Président
Philippe EYMARD